

## DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE CAMPENEAC

## Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 décembre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David.

Absents : MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX, PONGERARD Pascale ayant donné procuration à Laurence PICARD, DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Pierre NOEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

---

**Délibération n°2025/080**

**Objet : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2025.**

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 octobre 2025 leur a été transmis avec l'envoi de la convocation du présent Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- |                 |                   |                           |
|-----------------|-------------------|---------------------------|
| - Présents : 16 | - Pour : 18       | - Majorité absolue : 10   |
| - Votants : 18  | - Contre : 0      | - Suffrages exprimés : 18 |
|                 | - Abstentions : 0 |                           |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,  
Maire.



Pierre NOEL,  
Secrétaire de séance.